

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77133

Objet

C.E.S. ZOLA -

DEMANDE DE CREDITS
ADDITIONNELS DE FONC-
TIONNEMENT

DATE DE CONVOCATION

4 novembre 1977

DATE D'AFFICHAGE

4 Novembre 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix sept*
le *dix Novembre* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Monsieur TÉTARD

Etaient présents : MM. TÉTARD, Melle FOUCHÉ, MM. DUFOUR, BUJARD,
LACHAUD, LIS, BOUCHET, COLLE, VIALID, NAULIN, POUMAILLOUX, PAPEAU,
MONTRON, FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFELL,
TAP, POUGET, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAI

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. le Maire
MAURELLET par M. PELLETIER

Absents : MM.

M Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 10 Octobre 1977, Monsieur le Principal du C.E.S. ZOLA a fait connaître qu'une demande de crédits additionnels avait été adressée à Monsieur le Recteur, pour assurer le fonctionnement de l'établissement jusqu'à la fin de l'exercice 1977, en raison de l'insuffisance du Budget Primitif arrêté par celui-ci.

Le crédit additionnel demandé s'élève à 22 300 F dont 40 % soit 8 920 F, à la charge de la Ville de ROYAN en application de la convention de nationalisation de l'Etablissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27.10.1977,
- Considérant que la demande formulée par Monsieur le Principal du C.E.S. ZOLA est justifiée,

DECIDE :


- de donner un avis favorable à cette demande de crédit supplémentaire,
- d'imputer la dépense sur le chapitre 943 Article 6409 du Budget 1977, lorsque la décision de financement de l'Etat sera prise.



Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre Messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Guy TETARD.